

LA PATRIE FRANÇAISE

L'ŒUVRE

DE LA

NOUVELLE MAJORITÉ
à l'Hôtel de Ville

~~~~~

**UN BILAN VICTORIEUX**  
**1900 - 1904**

~~~~~

PRIX : 25 CENTIMES

~~~~~

PARIS

BUREAUX DE « LA PATRIE FRANÇAISE »  
196, RUE DE RIYOLI, 196

Téléphone 295-71

LES

*Bureaux de la* **Patrie Française**

SONT

**196, Rue de Rivoli, Paris**

(1<sup>er</sup> ARR<sup>t</sup>)



LA PATRIE FRANÇAISE

---

L'ŒUVRE

DE LA

NOUVELLE MAJORITÉ

à l'Hôtel de Ville

~~~~~

UN BILAN VICTORIEUX

1900 - 1904

~~~~~

PRIX : 25 CENTIMES

~~~~~

PARIS

BUREAUX DE « LA PATRIE FRANÇAISE »
196, RUE DE RIVOLI, 196

Téléphone 295-71

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Introduction	5
Le Budget de la Ville de Paris.	9
La Préfecture de la Seine.	17
La Préfecture de Police.	20
L'Assistance publique	24
La Bienfaisance privée et les Subventions.	30
L'Enseignement	32
La Question du Gaz.	36
Le Petit Commerce	43
La Voirie, l'Eclairage et les Transports.	46
La Bourse du Travail.	51
La Politique au Conseil.	54
L'Œuvre du Prochain Conseil.	59

AVANT-PROPOS

Cette brochure a pour but d'examiner en toute impartialité l'œuvre de la nouvelle majorité que Paris envoya à l'Hôtel de Ville au mois de mai 1900.

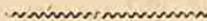
Il importe qu'à la veille du renouvellement du mandat municipal, les électeurs et les contribuables puissent juger leurs élus en parfaite connaissance de cause.

Nous laissons aux candidats nationalistes le soin et la liberté de développer leur programme particulier, suivant les intérêts de leurs quartiers respectifs et les nuances de leurs opinions politiques. Nous ne nous préoccupons que de bien marquer les points essentiels de l'action générale de la majorité du Conseil municipal, action bienfaisante, féconde et durable, et tellement énergique, qu'elle obligea parfois certains membres de la minorité eux-mêmes à collaborer à l'œuvre des réformes et des économies.

Nous nous abstenons de tous les arguments de pure polémique; chaque fait que nous avancerons sera immédiatement suivi de sa preuve; nous donnerons toujours des chiffres clairs, plus éloquents que les mots.

Ainsi, chacun pourra se tenir en garde contre les erreurs, les raisonnements intéressés et les calomnies d'adversaires souvent sans scrupules, qui semblent avoir perdu le respect du suffrage universel.

Chacun pourra apprécier, au moyen de documents authentiques pris dans le Bulletin municipal officiel et dans les rapports budgétaires, ce que la nouvelle majorité a fait pour la Ville de Paris. C'est un bilan victorieux que tous les électeurs de bon sens et de bonne foi ne manqueront pas d'approuver au mois de mai prochain par leurs bulletins de vote.



INTRODUCTION

La Situation il y a quatre ans. — Le Verdict de Paris. — La Politique sous l'ancien Conseil.

Il y a quatre ans, Paris, dans un mouvement d'indignation nationale, envoyait à l'Hôtel de Ville une nouvelle majorité.

Avant d'exposer dans le détail l'œuvre des conseillers municipaux nationalistes de 1900 à 1904, il convient de rappeler dans quelles circonstances la volonté du peuple de Paris leur fit forcer les portes de l'Hôtel de Ville, pour en chasser la majorité *radicale, collectiviste et internationaliste* qui y régnait depuis si longtemps.

Tour à tour l'Affaire Dreyfus, la condamnation de Zola à la suite de ses attaques contre l'armée, l'infâme verdict de la Haute-Cour exilant Déroulède et d'autres bons Français à la suite d'un procès inique, avaient surexcité au plus haut point l'opinion publique, au cours de l'année 1899. Tous ces faits prouvaient surabondamment l'existence, au sein de notre pays, d'une coalition internationale qui avait pour but de détruire nos plus chères traditions, en particulier l'idée de patrie, et de saper les forces vives de nos institutions, à commencer par l'armée.

C'est également en 1899 qu'eut lieu la scandaleuse journée du *Triomphe de la République* à la place de la Nation. Au lieu de réunir tous les citoyens dans un même sentiment d'amour envers la Patrie, le Conseil municipal d'alors prit prétexte de l'inauguration du beau monument de Dalou, pour célébrer sur le mode révolutionnaire le ministère *Waldeck-Rousseau*, depuis si bien continué par le ministère *Combes*.

Des bandes de gens sans aveu défilèrent place de la Nation, en déployant, sous l'œil bienveillant de la police, le drapeau rouge et même le sinistre drapeau noir.

A la vue de ces amis gênants, le Président de la République et les ministres s'enfuirent. Mais M. Lucipia, président du Conseil municipal, resta dans la tribune officielle, saluant respectueusement les emblèmes du désordre et de l'anarchie, pendant que ses collègues collectivistes chantaient l'*Internationale* !

Ainsi encouragés, certains groupes, après le défilé, se hâtaient de mettre en pratique leurs idées d'anarchie en insultant des femmes, en frappant des bourgeois et des ouvriers, en saccageant des boutiques. La rue Saint-Antoine, le boulevard Voltaire devenaient le théâtre de leurs ignobles exploits ! Ce jour-là, les Parisiens eurent un avant-goût de la prétendue *révolution sociale* !

Un autre fait significatif des temps, puisqu'il dévoilait les vrais sentiments de la majorité du Conseil municipal, devait avoir une juste répercussion sur les élections de mai 1900. Un journaliste dreyfusard, M. Urbain Gohier,

qui, depuis, revenu à des sentiments meilleurs, a dévoilé amèrement les turpitudes de certains de ses anciens amis, publiait un pamphlet infâme, dont le titre seul : *l'Armée contre la Nation!* indiquait suffisamment l'esprit.

On y lisait que « l'Armée est seulement l'école de tous les vices crapuleux : de la fainéantise, du mensonge, de la délation, de l'impudence, de la débauche sale, de la lâcheté morale et de l'ivrognerie, » etc., etc.

Le 16 décembre 1898, le Conseil municipal décidait d'acheter un certain nombre d'exemplaires de ce libelle sans nom, pour les placer dans les bibliothèques populaires, sous les yeux des ouvriers et des apprentis.

Tous ces événements indisposèrent profondément la population parisienne. Les 6 et 13 mai 1900, vingt-trois des conseillers ayant voté l'achat de *l'Armée contre la nation* mordaient la poussière, brillamment battus par des nationalistes. Dans trois autres quartiers, les conseillers sortants voyaient leurs sièges conquis, sans avoir même osé affronter la lutte.

Il est donc incontestable que les élections de 1900 se firent surtout sur le terrain politique. Ce fut un mouvement de réprobation énergique contre les menées internationalistes à l'Hôtel de Ville qui déplaça l'axe de la majorité.

Mais les Conseils précédents n'avaient pas mieux agi dans la *gestion des affaires municipales* que dans l'accomplissement de leurs devoirs patriotiques.

Bientôt les nouveaux venus, grossis des membres d'une minorité jusqu'alors impuisante, mais qui allait pouvoir enfin déployer ses capacités et utiliser son expérience, se convainquirent que les intérêts des contribuables étaient gravement compromis et qu'une tâche énorme, souvent ingrate, toujours ardue, s'imposait à eux.

Se partageant la besogne, conquérant la majorité dans les commissions, se livrant à de minutieuses études, les nationalistes, sans perdre un jour, se mirent courageusement à l'œuvre pour consolider le crédit de la Ville, augmenter les recettes, diminuer les dépenses, répartir plus équitablement les charges du contribuable, s'occuper des intérêts des humbles trop longtemps délaissés!

La situation générale d'une part, et d'autre part un dévouement jusqu'alors inconnu à la chose publique ont produit ce résultat, que des conseillers, élus pour la plupart sur de simples déclarations politiques, se sont bien plus occupés des affaires municipales que leurs prédécesseurs.

Malgré les assertions calomnieuses d'adversaires embarrassés devant l'évidence des faits, jamais la politique n'a tenu aussi peu de place à l'Hôtel de Ville que durant ces quatre dernières années.

Encore, bien souvent les débats de cette nature ont-ils été provoqués par la minorité socialiste. Rien que pour 1903, voici la liste des questions et propositions ayant un caractère politique, présentées par les radicaux-socialistes et les internationalistes: Question Fri-

bourg au Préfet de Police sur les bagarres de la place de la République (juin); proposition Ranvier pour la suppression de la subvention aux frères Saint-Jean-de-Dieu (10 juillet); proposition Fribourg pour la rupture des relations avec la Préfecture de Police (4 novembre); proposition Turot pour l'arbitrage et la suppression des armées permanentes (25 novembre); proposition Colly, modification de la prestation du serment judiciaire (16 décembre).

La vérité c'est que, sans les interventions de la minorité, le nouveau Conseil aurait eu à peine, par an, deux ou trois discussions politiques, toujours relatives à des *vœux en faveur de l'ordre et de la liberté*.

Nous allons maintenant passer en revue les diverses parties de l'administration municipale, et suivre la nouvelle majorité dans les principaux détails de sa gestion.

Le Budget de la Ville de Paris

Les Difficultés financières. -- Le Déficit de l'ancien Conseil. — Les Nationalistes rétablissent l'équilibre. — Le Régime des économies. — Pas de centimes additionnels. — Pas d'impôts nouveaux.

Parmi les fonctions des conseillers municipaux, il n'en est pas de plus délicate ni de plus complexe que celle qui consiste à préparer annuellement le budget de la Ville de Paris.

Ce budget dépasse le chiffre énorme de

320 millions ; le budget supplémentaire atteint la somme de **190** millions ; c'est donc un ensemble de dépenses et de recettes supérieures à celles de certains États.

C'est dans l'établissement d'un tel budget que les contribuables doivent se rendre compte de la sagesse et de la capacité administrative de leurs édiles.

Or, les nationalistes, à leur entrée à l'Hôtel de Ville trouvèrent les finances municipales dans *la situation la plus critique*.

Le Préfet de la Seine ne craignit pas de leur déclarer notamment que « *des difficultés très graves appelaient des décisions viriles* », que les budgets de 1895, 96, 97 avaient été préparés avec une méthode incertaine, escomptant des recettes occasionnelles, « *ajournant toutes les dépenses de gros entretien des édifices municipaux et de la voie publique* ».

Pour ne nous en tenir qu'au dernier budget qu'il avait eu à préparer, celui de 1900, il est certain que l'ancien Conseil avait commis une faute grossière et impardonnable qui faillit coûter très cher aux contribuables.

On savait fort bien, qu'en cette année d'Exposition, des plus-values se produiraient, comme lors des Expositions précédentes de 1878 et de 1889.

Escomptant largement ces plus-values, l'ancien Conseil les incorpora tout simplement au budget, au lieu de les inscrire à un compte spécial, et les distribua ainsi généreusement à une administration vorace qui prend toujours et ne rend jamais.

De la sorte, alors que le budget de 1899 ne

s'élevait qu'à **304,372,669 francs**, celui de 1900 fut fixé à **321,221,757 francs**.

Et lorsque la nouvelle majorité eut à s'occuper de son premier budget, celui de 1901, elle se trouva en présence de propositions préfectorales, où l'excédent exceptionnel de 1900 figurait toujours.

Le projet du Préfet s'élevait à 320,570,066 fr. et comportait *un déficit de onze millions*.

Une autre circonstance vint encore aggraver les difficultés.

L'ancien Conseil, conformément à la loi de 1891, avait voté *le dégrèvement des boissons hygiéniques*.

Mais comme ce dégrèvement faisait un trou de *45 millions* dans le budget et qu'il ne savait trop comment le combler, l'ancien Conseil demanda et obtint du gouvernement deux sursis pour son application.

Quand les électeurs eurent remplacé la majorité dévouée au gouvernement par une majorité antiministérielle, le ministre de l'Intérieur s'empressa de mettre le nouveau Conseil en demeure d'opérer au 31 janvier 1900, au plus tard, le dégrèvement des boissons hygiéniques.

La majorité se trouva donc, par suite de l'imprévoyance du précédent Conseil, en présence d'un budget des dépenses en augmentation de *seize millions* sur le budget de 1899, et d'un budget de recettes en diminution de *quarante-cinq millions*!

Or, la majorité avait inscrit dans son programme : *pas de centimes additionnels, pas d'impôts nouveaux*; elle voulut donner à la

population parisienne un spectacle auquel les électeurs n'étaient pas accoutumés : *des élus restant fidèles à leur programme !*

D'abord, pour récupérer les 45 millions absents de l'octroi, le Conseil établit toute une série de taxes qu'il s'efforça de répartir équitablement.

Mais il devait connaître jusqu'au bout les procédés d'un gouvernement haineux. Celui-ci réussit, en effet, à faire repousser par la Chambre les taxes proposées, par exemple une taxe éminemment démocratique, **la taxe sur les opérations de bourse.**

L'on était à la veille de l'échéance du 31 décembre, époque à laquelle le budget doit être voté. Il fallut, bon gré mal gré, bâtir presque à l'improviste un nouveau système de taxes.

On doit considérer au surplus que ces taxes de remplacement ne constituaient pas un impôt nouveau, mais un simple virement, puisque les Parisiens bénéficiaient d'un dégrèvement de 45 millions sur les boissons hygiéniques.

De plus, aucune taxe nouvelle ne devait frapper les contribuables ayant un loyer au-dessous de 500 francs.

La majorité décidait d'ailleurs que ces taxes ne seraient votées qu'à titre provisoire.

Il convient d'ajouter que les taxes actuelles, dites de remplacement, sont loin d'égaliser le produit qu'aurait donné l'octroi sur les boissons hygiéniques; par conséquent, de leur fait, la population parisienne dans son ensemble se trouve *allégée de plusieurs millions de*

contributions. Cela n'est pas une raison pour les consolider encore. Il faudra que le prochain Conseil les étudie à nouveau et surtout prenne bien garde de ne pas frapper outre mesure la **propriété bâtie**, ce qui serait aller à l'encontre du but démocratique qu'on semble poursuivre, puisqu'une crise de la propriété, c'est-à-dire du bâtiment, ne manquerait pas, par répercussion, d'entraîner une *crise ouvrière*, c'est-à-dire le chômage et ses funestes conséquences.

Sans la vigoureuse résistance que la majorité antiministérielle ne cessa d'opposer aux impôts excessifs dont les collectivistes de la minorité proposaient de frapper la propriété, ces conséquences, désastreuses pour les travailleurs, se seraient déjà produites. Il convient de signaler également que la nouvelle majorité, grâce aux rapports de *M. Duval-Arnould*, a pu répartir *la personnelle-mobilière* plus équitablement pour *les loyers moyens*.

Revenons au budget lui-même, et prenons le budget ordinaire :

Pour 1901, le Préfet demandait 320.570.060 fr.

La majorité, malgré l'obstruction

des radicaux-socialistes

et des internationalistes,

équilibra le budget avec . . . 312.553.716 fr.

Pour 1902, le Préfet réclame. 323.725.313 fr.

La majorité vote seulement. . . 313.635.213 fr.

Pour 1903, le Préfet réclame.. 323.041.048 fr.

La majorité vote seulement. . 316.514.253 fr.

Or, l'ancien Conseil avait toujours suivi à la lettre les propositions de l'Administration.

En **quatre** années, il avait **accru** les dépenses de la somme énorme de **19 millions** de francs.

Grâce à la nouvelle majorité, les propositions du Préfet ont été **diminuées** en **trois** ans de **25 millions** de francs.

Rien n'est plus éloquent que cette comparaison.

Comment les nationalistes étaient-ils arrivés à ce résultat ?

Leur méthode financière est tout entière résumée dans le projet de résolution que *M. Louis Dausset* fit voter en 1903.

Le Conseil :

Considérant que le projet de budget pour 1903 présenté par M. le Préfet de la Seine ne comporte ni les réformes administratives, ni les économies qui sont dans l'esprit du Conseil municipal ;

Que, par conséquent, l'insuffisance de **8 millions** accusée par le mémoire préfectoral ne répond pas à la réalité.

Délibère :

Il y a lieu d'établir le budget de 1903 sans impôts nouveaux, sans taxes nouvelles, ni centimes additionnels, mais au contraire avec des réformes, des réductions nécessaires et des économies que les contribuables ne cessent de réclamer.

Il faut citer aussi ce passage décisif du rapport général de l'honorable *M. Deville* :

Il sera bon de vous montrer que vous avez lieu d'être satisfaits et que les électeurs doivent vous être reconnaissants de ce que vous avez fait jusqu'à présent.

Nous avons envisagé ensemble une situation difficile. Chargés non seulement d'arrêter la progression effroyable des dépenses, mais de liquider un passé très lourd et qui pouvait conduire au désastre, de mettre de l'ordre dans les services administratifs et de réaliser des économies, nous

avons dû prendre une attitude très résolue en prévision de luttes sérieuses.

Devant nous, le Préfet de la Seine se considérant, non pas comme le représentant ou le défenseur des intérêts de Paris, mais comme l'organe des services des dépenses et de leurs revendications toujours croissantes, avait, depuis son entrée en fonctions, réclamé des augmentations de crédit, se souciant de plus dépenser et non de mieux employer.

Aussi, lors de la préparation du Budget de 1901, M. le Préfet nous demandait-il de conserver à peu près tous les crédits qui avaient été inscrits au budget de 1900 et de les constituer, pour la partie qui n'était pas couverte par des recettes normales, au moyen d'impôts nouveaux.

Il nous a fallu résister de suite, énergiquement.

Nous nous sommes efforcés de faire produire aux recettes leur maximum.

Nous avons exprimé à tous notre volonté qu'une sévère surveillance des dépenses amenât des économies et nous avons indiqué dans quelle mesure les économies devaient être obtenues.

Il faut rappeler qu'aucun droit acquis ne devait être lésé, que les réformes devaient être proposées et exécutées avec tous les ménagements pour les personnes, et que les grands services d'assistance et d'enseignement devaient être, en même temps que réformés, développés.

C'est sur les procédés de dépenses, sur les gaspillages de matériel, sur les dépenses du personnel mal réglées, sur le luxe et le désordre, enfin, que nous voulions agir !

Poursuivant notre tâche sans faiblir, parce que nous sommes forts de l'appui de nos électeurs, nous obtiendrons des résultats complets.

Ces déclarations énergiques devaient recevoir un an plus tard une éclatante confirmation.

Dans son mémoire pour le budget de 1904, le Préfet ne réclamait plus ni taxes nouvelles, ni centimes additionnels.

Il annonçait au contraire une plus-value de huit millions !

Ayant constaté par trois fois la volonté inébranlable de la majorité antiministérielle d'équilibrer le budget sans préjudice pour le contribuable, l'administration, par l'organe

de son chef, se rendait à la conception budgétaire des nationalistes et renonçait aux centimes additionnels et aux nouvelles taxes qu'elle avait proclamées nécessaires en 1900, 1901 et 1902!

Et le rapporteur général M. Desplas, animé de sentiments peu bienveillants à l'égard de la majorité, était obligé d'écrire:

Le Conseil municipal, en obligeant les services à **une sèvere économie**, a certainement empêché l'incorporation au budget **d'une série de dépenses** qui auraient rendu nécessaire le maintien de la perception des centimes additionnels votés, en principe, temporairement.

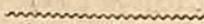
Nous n'avons rien à ajouter à cet aveu d'un adversaire politique.

La nouvelle majorité du Conseil Municipal peut donc se présenter à nouveau devant les électeurs, avec la conscience d'avoir rempli scrupuleusement cette partie essentielle de son programme :

L'équilibre budgétaire sans un centime additionnel, sans un sou d'impôt nouveau!

Comme il est impossible de nier un fait aussi évident, les ministériels, tout en reconnaissant que le budget est en équilibre, prétendent que les nationalistes ont opéré des économies au détriment des services essentiels de la Ville de Paris, tels que *l'assistance, l'enseignement, l'éclairage, etc.*

Nous allons constater, dans une revue rapide des travaux des quatre années, que la nouvelle majorité les a au contraire **considérablement développés.**



La Préfecture de la Seine

La Méthode préfectorale. — Demandes croissantes de crédits. — Le Fonctionnarisme envahissant. — La Nouvelle majorité impose les économies.

On sait que d'après la loi municipale qui régit Paris, c'est le Préfet de la Seine qui est le véritable maire de la cité.

Les conseillers municipaux élus de la population parisienne ont un pouvoir beaucoup moins étendu que celui de l'agent du gouvernement.

Or, le Préfet de la Seine, n'ayant pas à rendre compte de ses actes aux électeurs, ne songe qu'à accroître sans cesse les services de la Préfecture, par conséquent les dépenses de la Ville de Paris.

Selon l'heureuse expression de *M. Louis Dausset*, **il demande toujours davantage, afin d'obtenir encore trop !**

Ainsi, rien que pour le personnel intérieur, plus de **huit cents** emplois nouveaux avaient été créés en moins de vingt ans.

Le précédent conseil avait aidé considérablement pour sa part à cet accroissement, puisque, dans la seule année 1898, il avait voté la création d'une Direction du personnel, d'un Bureau des affaires intercommunales, d'un Secrétariat de l'Enseignement, d'un Service des Examens; tous ces services, utiles en eux-mêmes, auraient dû être assurés par le personnel existant déjà.

Mais le plus souvent on créait *la fonction pour le fonctionnaire*, au lieu de ne nommer les employés qu'aux fonctions strictement indispensables. Le *favoritisme* officiel avait accru dans d'effrayantes proportions le personnel des deux Préfectures, où le travail est inégalement et injustement réparti, les plus habiles trouvant le moyen d'avoir des sinécures, les autres se laissant surcharger de besogne au détriment de leur santé.

En présence de cet état de choses créé par l'ancien Conseil, la nouvelle majorité a demandé :

1° Que le recrutement du personnel soit *provisoirement arrêté* jusqu'à ce que le cadre des employés ait été ramené à un chiffre normal, bien entendu sans atteindre aucune situation existante.

Signalons une seule des réformes possibles, par laquelle on jugera des autres.

A la Préfecture, il y a 350 expéditionnaires calligraphes ; le Conseil a calculé qu'avec l'emploi de la machine à écrire, 175 suffiraient, soit une économie de plus de **350.000** francs. Il faudrait que les 175 expéditionnaires inutilisés fussent versés dans les différents services et jusqu'à ce que leur absorption soit complète, il ne devrait pas y avoir de recrutement.

2° Chaque année, avant le 15 décembre, le Préfet présentera l'état des mises à la retraite qui doivent avoir lieu pour l'année suivante dans les divers services.

De plus, tous les emplois dont les titulaires actuels auront été l'objet de transformations d'emplois, ne seront, au fur et à mesure de

leur vacance, attribués à de nouveaux titulaires que sur délibération formelle du Conseil.

Ces réformes sont tout à l'honneur des nationalistes ; ils n'ont pas pu aller dans cette voie aussi loin qu'ils l'auraient voulu, car ils se sont heurtés à une résistance souvent invincible du Préfet de la Seine, *le plus gros fonctionnaire de France*, qui veut user jusqu'à l'excès de son pouvoir exorbitant et que les anciens Conseils avaient laissé complètement libre dans l'administration et la direction de ses bureaux.

De telles mesures n'ont pas empêché la nouvelle majorité du Conseil de s'occuper de l'amélioration de la *situation du petit personnel*. C'est ainsi qu'il a préconisé *l'unification des retraites*, à la veille d'être entièrement réalisée.

Tous les articles visant les dépenses de la Préfecture ont été consciencieusement étudiés et il est facile de se rendre compte, en comparant les crédits réclamés par l'administration dans les quatre derniers budgets, combien l'action ferme et énergique de la majorité est arrivée à vaincre de résistances !

Par exemple, l'administration proposait en 1901 d'inscrire à l'article du budget relatif aux dépenses du matériel du service intérieur de la Préfecture, un crédit de **928.392 francs**.

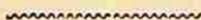
La majorité réduisit ce chiffre à **803.422 fr.**, réalisant une réduction de **125.270 francs**. Elle donna de si bonnes raisons de cette réduction que, pour 1904, l'administration proposa d'elle-même un crédit de **839.738 fr.**, faisant ainsi de bonne ou de mauvaise grâce

une réduction de 88.654 francs sur le chiffre de son projet de 1901, première année de gestion financière du présent Conseil !

Voilà une réforme toute simple, qui se traduit par **88.654 francs** d'économies *par an*. Nous pourrions citer vingt articles où la ténacité de la majorité a eu raison de l'obstination du Préfet à augmenter les dépenses.

Partout le système des économies sages et rationnelles a été inauguré et a triomphé de la même façon.

C'est en procédant de la sorte que tout en rendant l'équilibre au Budget, la majorité du Conseil a pu *éviter les centimes additionnels et les huit millions et demi d'impôts nouveaux* dont le Préfet de la Seine menaçait les Parisiens !



La Préfecture de Police

La Comédie Socialiste. — Les Nationalistes demandent des Comptes. — Importantes Réformes. — Le Personnel des Gardiens de la paix.

A l'encontre des autres communes de France, le Conseil municipal de Paris n'a aucun droit sur sa police, pour laquelle cependant il paie 35 millions par an.

C'est le Préfet de Police, agent du Gouvernement, qui nomme aux emplois, fixe les avancements, décide des révocations.

Sous prétexte de protester contre cet état de choses, les précédents Conseils avaient ima-

giné de refuser, de parti pris, d'examiner le budget de la Préfecture de Police et de le rejeter en bloc, chaque année, ce qui ne les empêchait pas de le voter ensuite très docilement et très exactement dans tous ses détails.

Le Gouvernement en était quitte pour l'incorporer d'office au budget municipal, au gré de son Préfet, débarrassé de tout contrôle.

La nouvelle majorité a cru mieux servir les intérêts des contribuables en épluchant soigneusement, jusque dans les plus menus chapitres, le budget du Préfet de Police.

Aussi, sans rien abandonner des revendications communales, a-t-elle refusé de s'associer aux votes de suppression de ce budget, réclamé chaque année pour la forme par les socialistes.

Cette attitude permit à la majorité de pratiquer dans le budget de la Préfecture de Police plusieurs réformes intéressantes :

1° Sous l'ancien Conseil, la Ville payait les agents de la sûreté appartenant à la brigade de l'Elysée et chargés de veiller sur la personne du Président de la République et de l'accompagner dans ses déplacements.

Ce n'était pas là un service communal, mais national. La majorité réussit à faire mettre la brigade de l'Elysée à la charge de l'Etat.

2° La Préfecture de police ne rendait, jusqu'en 1900, aucun compte de ses dépenses intérieures; c'est ainsi que le chapitre des gratifications et dépenses diverses se montant à près de 700.000 francs, était voté en bloc par l'ancien Conseil sans la moindre justification.

La majorité a réclamé des explications plus

précises et a fini par les obtenir pour le budget de 1904.

Désormais le Préfet ne se retranchera plus derrière un secret professionnel, qui pouvait toujours *dissimuler des virements, des gaspillages ou des abus.*

3° Le Préfet de Police se procurait à sa guise des fonds supplémentaires en faisant prendre au Conseil en cours d'année des délibérations de détail. Il majora de la sorte son budget de **217.740** francs pour 1900 et de **391.860** francs pour 1901, sans établir aucune ressource correspondante.

Grâce au rapporteur général du compte, *M. Maurice Spronck*, le Préfet de police dut promettre de ne plus recourir dans l'avenir à de semblables pratiques !

En même temps que les nationalistes cherchaient à restreindre les dépenses et à régulariser la comptabilité de la Préfecture de police, le nouveau Conseil améliorait *le sort du petit personnel.*

Les orphelins fils d'employés de la Préfecture de police se voyaient pensionnés jusqu'à dix-huit ans au lieu de quinze.

Enfin, *MM. Auffray, Dausset, Galli, Jousselin* et *Spronck* présentaient un projet de retraite proportionnelle pour les gardiens de la paix, au bout de quinze années de service. Très étudié, accepté par le Préfet de police, adopté par la Commission du personnel, ce projet eût pu être voté en décembre 1903.

Mais la minorité de l'Assemblée, grâce à une savante obstruction, réussit le 30 décembre à faire ajourner ce projet, qui avait été si bien ac-

cueilli par les 9000 agents et brigadiers de la police municipale, presque tous pères de famille et dont beaucoup, par suite des grandes fatigues qui leur sont imposées, ne peuvent rester dans le métier les vingt-cinq ans nécessaires pour avoir droit à la retraite complète. Grâce aux efforts persévérants des nationalistes, cette importante réforme vient d'être enfin votée définitivement dans la séance du 26 mars.

On voit que pour la Préfecture de police, comme on le constatera par la suite pour les autres services, la majorité du Conseil a suivi une règle immuable : *réalisation d'économies par la guerre incessante aux abus, aux crédits inutiles ou majorés, aux gros traitements, aux fonds secrets, et application d'une partie des économies obtenues de la sorte à l'amélioration des petits traitements !*

Il reste encore beaucoup à faire dans le service si vaste et si important de la Préfecture de Police à laquelle les anciens Conseils avaient négligé de demander des comptes sérieux. Le système inauguré par la majorité nationaliste a déjà produit de très heureux résultats. Aux électeurs d'exiger des candidats l'engagement de suivre la même méthode *d'ordre, de contrôle et d'économie.*

~~~~~

## L'Assistance Publique

---

**La Situation en 1900. — La Situation en 1904. — Les Economies. — Les Comptes. — Les Nationalistes augmentent et améliorent tous les Services. — Les Pensions des Vieillards nécessaires.**

Bien que la loi n'accorde au Conseil municipal que des droits de surveillance tout à fait insuffisants sur l'Assistance publique, dont le gouvernement nomme le directeur, et qui possède une existence absolument autonome, la majorité n'en est pas moins parvenue à réaliser les réformes les plus importantes, en même temps qu'elle augmentait très libéralement les services hospitaliers.

Le Conseil n'ignore pas, disait le Préfet de la Seine dans son mémoire pour l'exercice 1904, quelles difficultés a traversées le budget de l'Assistance publique. Ces difficultés se sont traduites à plusieurs reprises et *jusqu'en 1900* par un **déficit annuel d'un million.**

Cette constatation du Préfet, agent d'un gouvernement favorable à nos adversaires, est précieuse à enregistrer !

Car maintenant, grâce à la sage administration de la majorité antiministérielle, qui sut réparer les fautes de ses devanciers, le déficit est plus qu'enrayé. En décembre dernier, l'Assistance publique finissait l'année avec une réserve de **150,000** francs et les bureaux de bienfaisance possédaient à cette même date une avance **d'un demi-million !** Voilà

un fait brutal qui se passe de commentaires !  
Qu'on ne croie pas d'ailleurs que pour obtenir ce résultat la nouvelle majorité ait dû restreindre les allocations des pauvres, *bien au contraire!*

*Les Enfants assistés*, au compte de 1900, sont portés pour 1,685,000 francs et pour **1,795,000 francs** au budget de 1903, soit une différence en plus de **110,000 francs**.

Les secours aux mères nécessiteuses, qui étaient de 670,140 francs en 1900, s'élèvent en 1904 à **780,000 francs**, soit une différence en plus de **109,860 francs**.

Le budget des aliénés indigents passe de 3,398,000 francs à **3,720,000 francs**, soit en plus **322,000 francs**.

Depuis 1901, **500,000 francs** sont inscrits en plus au budget pour accorder un minimum mensuel de **10 francs** aux vieillards âgés de **70 ans**. La majorité nationaliste ne s'est pas montrée satisfaite de ce premier résultat pourtant si considérable.

M. Henri Galli, en son nom et au nom de ses collègues de la majorité, a fait prendre en considération le projet de résolution suivant :

Le Conseil,

Considérant que le Parlement n'a pas résolu la question depuis si longtemps posée des *retraites ouvrières* toujours promises et toujours ajournées ;

Considérant que des milliers de vieillards, anciens ouvriers, usés par le travail, se trouvent réduits à la plus extrême misère, sans logis, sans pain, sans autre ressource que l'insuffisante aumône des bureaux de bienfaisance ;

Considérant que beaucoup de ces vieillards sollicitent vainement l'hospitalisation ;

Considérant que, dans une république démocratique bien organisée, le souci de la solidarité sociale et du bon ordre

commandent de mettre fin à un état de choses aussi contraire la justice qu'à l'intérêt bien entendu du plus grand nombre des citoyens ;

Considérant que la Ville de Paris a toujours pris l'initiative des réformes et des résolutions généreuses ;

Considérant, toutefois, qu'elle ne saurait se substituer à l'Etat, puisqu'elle n'a ni les mêmes pouvoirs ni les mêmes ressources que lui ;

Considérant, d'autre part, qu'elle ne doit assistance qu'à ceux qui, nés ou domiciliés à Paris, ont contribué à augmenter par leur travail son patrimoine de luxe et de richesse,

#### Délibère :

*La pension représentative de 30 francs par mois est accordée de droit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1904, à tout vieillard âgé de soixante-dix ans, Français, reconnu nécessaire, ayant travaillé pendant dix ans à Paris comme ouvrier ou comme employé, et y étant domicilié depuis quinze ans au moins.*

Nul doute que grâce à cette généreuse proposition, la Ville de Paris ne réussisse dans un très bref délai à constituer de véritables retraites ouvrières municipales, alors que les parlementaires sont incapables de faire aboutir la loi sur les retraites nationales pour tous les travailleurs, depuis si longtemps promise et vainement attendue.

Là ne se borne pas l'œuvre des nationalistes.

Le régime de la nourriture, l'éclairage sont améliorés dans les hôpitaux.

De nouvelles écoles municipales sont créées.

L'école *Lepelletier de Saint-Fargeau*, qui ne servait à rien de pratique, transformée en école de réforme morale pour les enfants vicieux, sous le nom d'École Théophile-Roussel, donne les plus heureux résultats.

L'Asile de *Nanterre*, considérablement agrandi, peut recevoir le double d'hospitalisés.

De nouveaux pavillons dignes en tous points de la science et de l'hygiène modernes, sont ouverts à la *Maternité* et à *Cochin*.

Le nouveau Conseil n'a pas songé seulement aux malades; ceux qui les soignent ont eu également part à sa sollicitude, car *le personnel secondaire hospitalier* avait été doté par l'ancien Conseil d'appointements tout à fait insuffisants.

En 1902, sur la proposition de *M. Gabriel Bertrou*, le Conseil décide d'augmenter les salaires du personnel de 795.000 francs. Seul, le souci de l'équilibre du budget général l'oblige à diviser cette réforme en trois étapes successives, augmentant chacune d'une fraction de 265.000 francs le montant des appointements.

Mais, dira-t-on, comment le Conseil sortant est-il arrivé à ce résultat d'apparence contradictoire : *augmentation des charges, diminution des dépenses*? La raison en est des plus simples.

Avant 1900, l'administration centrale de l'Assistance publique établissait son budget comme bon lui semblait, se contentant de fournir à nos édiles des chiffres généraux. Grâce aux efforts réitérés de la nouvelle majorité, l'Assistance a dû, depuis quatre ans, entrer davantage dans les détails, ce qui a permis de découvrir de multiples sources de gaspillage.

Ainsi, l'Assistance a consenti, pour 1904, à une réduction de *cinquante mille francs* sur le crédit jusqu'alors voté pour la fourniture de la gaze mousseline et des appareils de chirurgie, articles sur lesquels il se produisait, les autres années, un coulage éhonté! Voilà

50.000 francs de rattrapés, dont les pauvres profiteront à l'avenir !

Veut-on un second exemple ? Les malades des Compagnies d'Assurances, soignés dans les hôpitaux publics, étaient taxés à 2 fr. 50, alors que la journée revenait à 5 francs. Le Conseil a obligé l'Assistance à percevoir pour ces malades la somme dépensée à leur intention. Jamais les anciens Conseils n'avaient songé à formuler cette réclamation.

Il est encore un moyen de restreindre les dépenses et de soulager ainsi plus d'infortunés : c'est le traitement à domicile.

Dans les onze premiers mois de 1903, 2,166 personnes ont été mises à ce nouveau régime, ce qui a produit une économie nette de 172,121 fr. 50 sur la somme qu'aurait coûtée leur traitement à l'hôpital. N'est-ce pas là de l'excellente administration ?

Certes il reste beaucoup à faire dans cette voie. L'administration de l'Assistance publique est un gouffre sans fond, et dans ses cinquante hôpitaux, hospices, asiles de toutes sortes, sans compter les dispensaires, les crèches, les maisons de secours, innombrables sont les fissures par lesquelles s'en va une partie de cet argent des pauvres, qui devrait être si scrupuleusement employé. Mais ce qu'il importe de constater et ce qui est rassurant pour l'avenir, c'est que la nouvelle majorité a enrayé le désordre et le gaspillage et inauguré l'ère des grandes réformes.

Vivement poussée par les nationalistes, l'Administration de l'Assistance, si routinière par elle-même, semble entrer dans le mouve-

ment. Grâce aux revendications de la majorité, ses comptes sont plus détaillés, et elle vient de créer un service d'inspecteurs qui se rendront dans les divers hôpitaux et signaleront les économies à réaliser.

Pour qui connaît les tendances habituelles des administrations, portées tout au contraire à rechercher les occasions de nouvelles dépenses, c'est là un résultat qui fait honneur à la majorité du Conseil.

Il y a plus. Depuis longtemps le domaine hospitalier de la Ville de Paris, si vaste fût-il, ne suffisait plus aux besoins chaque jour grandissants de la partie nécessiteuse de sa population.

La nouvelle majorité ne s'est pas contentée de constater les difficultés, elle a cherché une solution. D'après le projet du *docteur Chérot*, l'Assistance publique a été autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de **quarante-cinq millions** sur les biens immobiliers qu'elle possède.

Ainsi, Paris va pouvoir procéder, dès le printemps, à la réfection et à l'agrandissement de son domaine hospitalier, sans que le contribuable soit grevé d'aucune sorte!

L'administration pourra disposer de **1681** lits de plus pour les indigents, sans compter ceux que, dans le cours de ces quatre années, le Conseil a créés.

En 1901, lors de sa présidence, *M. Louis Dausset* félicitait la majorité d'être arrivée à boucler le budget sans créer de nouvelles charges pour les contribuables et sans cependant supprimer un lit dans les hôpitaux.

En 1904, la majorité a fait encore mieux, puisque, toujours sans nouvelles charges, elle a réussi à doter l'Assistance publique de près de **deux mille** nouveaux lits !

~~~~~

La Bienfaisance privée et les Subventions

**Les Œuvres particulières d'Assistance
et d'Enseignement. — Les diverses
Subventions. — Une Méthode démocratique
et libérale.**

Tant au Conseil municipal qu'au Conseil général, la majorité n'a jamais refusé son concours aux œuvres de bienfaisance privée dont l'utilité était démontrée.

Au contraire, elle a estimé que la bienfaisance privée devait être encouragée, non seulement au point de vue de la solidarité humaine, mais encore au point de vue des intérêts financiers de la Ville, puisque les sociétés de bienfaisance particulières peuvent décharger d'autant le budget de l'Assistance publique !

La majorité n'a donc voulu voir que le bien accompli, sans se préoccuper des opinions politiques ou religieuses de ceux qui le font.

Naturellement les socialistes et la plupart des radicaux n'ont pas suivi ces sentiments de large tolérance.

Animés d'un esprit sectaire et étroit, ils voulurent par exemple faire supprimer la

faible subvention de principe accordée aux frères Saint-Jean-de-Dieu qui soignent gratuitement les enfants du peuple, à quelque religion qu'ils appartiennent.

M. Galli, parlant au nom de ses amis nationalistes, fit à cette occasion adopter cet ordre du jour :

Le Conseil,

Réprouvant tout esprit sectaire,

Résolu à ne pas distinguer entre les œuvres de bienfaisance,

Déclare,

Qu'il les subventionne dans la seule pensée de venir en aide aux enfants et aux déshérités.

En ce qui concerne les subventions de toute nature, la nouvelle majorité a inauguré la méthode des enquêtes, absolument négligée par l'ancien Conseil, qui accordait parfois des sommes assez importantes à *des sociétés dont l'existence était seulement sur le papier.*

L'Administration, sur la demande expresse de la 4^e commission, vient de procéder pour la première fois à un contrôle très sévère sur le fonctionnement, l'organisation et les résultats des principales sociétés d'Enseignement et autres. On est arrivé ainsi aux constatations les plus suggestives; on a découvert, par exemple, que dans beaucoup de préaux d'écoles le gaz restait allumé de huit à onze heures, sans qu'un seul élève fût présent.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle majorité a constamment réparti les subventions et les secours dans un esprit de parfaite impartialité, uniquement préoccupée de l'intérêt des humbles et des déshérités et du développement de l'Enseignement et de l'Assistance publique.

En 1901, le crédit global des subventions
diverses s'est élevé à..... 1,202,195 fr.
En 1902 à..... 1,342,992 »

Par conséquent la majorité nationaliste ne s'est jamais refusée à venir en aide à la bienfaisance privée, et a constamment soutenu les principales associations particulières d'éducation, en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse.



L'Enseignement

L'Œuvre de l'ancien Conseil. — Encore des Calomnies. — L'Œuvre des Nationalistes. — Amélioration de tous les Services. — Réformes. — Créations. — Augmentation considérable du nombre d'Enfants. — Œuvres post-scolaires.

Au premier rang des œuvres démocratiques que nos adversaires se targuent le plus d'avoir créées et développées, se trouve sans contredit l'Enseignement public ; à les entendre, « c'est eux qui ont tout fait ; et si la majorité antiministérielle a équilibré le budget, c'est au détriment de nos écoles et de l'éducation des enfants du peuple ».

Nouvelle calomnie, *la plus grossière, la pire de toutes!*

Oui, les anciens Conseils, avec le concours de l'administration, ont fait beaucoup pour l'enseignement depuis 1871, mais nous n'en

dirons pas autant des deux précédents Conseils et surtout du dernier, c'est-à-dire ceux que la population a entendu remplacer à l'Hôtel de Ville.

Le précédent Conseil avait laissé le domaine scolaire dans un état déplorable; quantité de bâtiments étaient délabrés et réclamaient des réparations qui eussent été moitié moins coûteuses si elles avaient été décidées à temps.

Fait encore plus grave : ne prenant pas garde à l'accroissement de la population parisienne, le précédent Conseil avait négligé de construire les nouvelles écoles dont le besoin se faisait sentir dans nombre de quartiers populeux, alors que, dès 1894, *cinquante millions* lui avaient été demandés, et que l'administration revenant à la charge en 1899, porta ce chiffre à *soixante-dix millions*. L'ancienne majorité faisait toujours la sourde oreille.

En 1900, lorsque la majorité actuelle arriva à l'Hôtel de Ville, *dix mille enfants*, garçons ou filles du peuple, n'étaient inscrits dans les diverses écoles communales que comme *expectants*, c'est-à-dire attendant qu'une place devint vacante pour pouvoir participer eux aussi à la prétendue instruction obligatoire!

La majorité s'est préoccupée vivement de cette situation et, sans reculer devant les sacrifices nécessaires, elle a assuré l'instruction à un nombre considérable de nouveaux enfants, auxquels vinrent bientôt s'ajouter ceux que, *par suite de l'arbitraire gouvernemental et de lois attentatoires à la liberté du citoyen*, la fermeture d'écoles libres mettait à la charge de la Ville.

Alors qu'au 1^{er} janvier 1900 les écoles pri-

maires et maternelles contenaient **162.613** élèves, au 31 décembre 1903 elles en renfermaient **182.299**, soit **19.686** en plus.

Le nombre des instituteurs et institutrices s'est élevé de **4.153** à **4.635**, soit **482** emplois nouveaux.

Il n'est pas un chapitre de l'enseignement sur lequel la quatrième commission, présidée par *M. Louis Dausset*, et ensuite la majorité nationaliste n'aient porté leur bienveillante sollicitude, effectuant partout des améliorations considérables.

En 1900, le service des classes de garde, pour les enfants dont les parents étaient retenus au dehors par leurs occupations, était assuré par 312 instituteurs, il y en a maintenant **582**; les classes de garde fonctionnent dans **157** écoles de garçons sur 194 écoles et dans **114** écoles de filles sur 197 écoles. Le crédit affecté à ce chapitre est passé de **616.000** francs à **850.000** francs.

On a créé, de plus, **331** études surveillées et **308** classes du jeudi.

L'institution si populaire et si humanitaire de l'**Internat Primaire** a pu comprendre **200** enfants de plus.

Pour les écoles maternelles, l'ancien Conseil avait accordé en 1900 **2.375.700** francs, le nouveau pour 1904 votait **2.669.000** francs.

Le travail manuel n'avait, en 1900, que **271.350** fr., en 1904 il obtient **280.170** fr.

Les classes d'adultes passent de **291.770** francs à **303.300** francs.

L'enseignement du chant s'est élevé de **283.500** francs à **295.000** francs.

Les sociétés d'instruction militaire et de tir, dont le rapporteur est *M. Henri Galli* et que les socialistes appellent injurieusement « sociétés de mirlitons », ont été beaucoup plus encouragées que sous l'ancien conseil.

Il en est ainsi des autres chapitres.

De 1900 à 1904, le Conseil a voté pour les dépenses de l'instruction publique, à Paris. **119.907.468 fr.**
alors que de 1896 à 1900, les crédits votés s'élevaient à **117.457.506 fr.**

Le Budget de l'Instruction publique a donc été augmenté par la majorité actuelle de. **2.449.506 fr.**

Des chiffres aussi éloquents se passent de commentaires et nous nous demandons sur quoi peuvent s'appuyer nos adversaires, quand ils osent prétendre que la majorité n'a réussi à boucler le budget municipal qu'en réduisant les dépenses de l'enseignement!

Certes, selon leur habitude, les nationalistes n'ont pas voté les crédits au hasard; ils ont, bien au contraire, soigneusement examiné tous ceux qui leur étaient demandés par l'administration, réalisant, de 1900 à 1904, près de **3 millions 500.000** francs d'économies sur les propositions préfectorales.

C'est grâce à ces économies qu'ils ont pu accroître les dépenses vraiment utiles: le chapitre du personnel, en quatre ans, a été favorisé d'une augmentation de **quatre millions et demi.**

En résumé, *les cours du soir pour adultes et apprentis, les cours d'enseignement commer-*

cial, les cours complémentaires, les cours d'enseignement ménager, les classes de garde, les études surveillées, les écoles primaires élémentaires, l'internat primaire, les écoles maternelles, les écoles primaires supérieures, les écoles professionnelles et le personnel enseignant à tous les degrés, ont bénéficié dans des proportions incroyables de l'arrivée des nationalistes à l'Hôtel de Ville. Tout ce que des adversaires dépourvus de la plus élémentaire loyauté peuvent alléguer à l'encontre de résultats aussi éloquents, n'est qu'un tissu de mensonges et de basses calomnies.

Encore une fois, de si grandes améliorations dans l'enseignement parisien ont été obtenues sans grever les contribuables *d'un centime*.

L'application de la loi contre l'Enseignement libre chargerait immédiatement le budget de la Ville de Paris, d'après les calculs de M. Jules Roche, de **206 millions** !

Aux électeurs de voir si leur intérêt est de voter pour les candidats du Bloc, qui ne manqueraient pas aussitôt élus de devancer les ordres de M. Combes.

La Question du Gaz

Réponse à des Calomnies. — Une Victoire Nationaliste. — Le Gaz à Quatre sous. Ni Régie. Ni Monopole. — La Régie préfectorale des Socialistes. — L'Avenir.

La question du Gaz est une de celles qui ont le plus préoccupé la majorité du Conseil municipal pendant les quatre années de son mandat.

Par suite d'un traité remontant à 1870, la Compagnie du Gaz a le droit exclusif, jusqu'au 1^{er} janvier 1906, de fabriquer du gaz dans Paris, à raison de 0 fr. 30 centimes le mètre cube.

Ce prix était plus élevé que dans toute autre capitale de l'Europe et dans la plupart des villes de nos départements. Cependant, grâce au mauvais vouloir de la Compagnie et aussi à la maladresse ou à l'insouciance des Conseils antérieurs, le Parisien continuait à payer 30 centimes le mètre cube.

La nouvelle majorité s'inquiéta, sitôt nommée, de provoquer un dégrèvement immédiat du prix du gaz, sans attendre la fin de la concession.

Pour cela, deux solutions se présentaient : prolonger le monopole de la Compagnie à la condition pour elle de consentir à une réduction immédiate (la plupart des nationalistes s'étaient énergiquement prononcés *contre les monopoles*) ;

Ou traiter avec une Société fermière prête à se substituer à la Compagnie en 1906 et consentant à réaliser la réduction en prenant à sa charge une partie des 30 centimes, prix du mètre cube.

La Compagnie ne se montrant pas disposée à traiter dans des conditions avantageuses pour la Ville et le consommateur, c'est à ce second parti que s'arrêta le Conseil.

Après de longs et laborieux débats, il votait, en janvier 1902, un véritable projet de *régie intéressée*, dit projet Chamon, dont les bases étaient les suivantes :

1° **Propriété totale et exclusive de l'actif** dévolue au 1^{er} janvier 1906 à la Ville de Paris, qui, avec la Compagnie du Gaz actuelle, ne possède qu'un droit à la valeur de la moitié de cet actif.

2° Faculté de résiliation du bail au bout de **quinze ans**, contre une simple indemnité de deux millions et demi ;

3° **Obligation** pour la Société d'exploiter au compte et au gré de la Ville le service de l'éclairage au gaz pendant *cinquante ans* ;

4° Abonnement sans frais accessoires pour les consommateurs dont le loyer ne dépasse pas 500 francs ; diminution de moitié de ces frais pour les autres consommateurs ;

5° Prélèvement sur les bénéfices nets des sommes consacrées au paiement de l'intérêt, à l'amortissement et à la redevance au profit de la Ville ;

6° La Compagnie fermière s'engageait à payer jusqu'en 1906, à la Compagnie du Gaz, 10 centimes par mètre cube de gaz consommé, l'abonné ne versant plus ainsi que 20 centimes. *Cette disposition avait un effet rétroactif au 1^{er} janvier 1902.*

De plus, 65 0/0 des bénéfices existant après l'accomplissement des obligations contenues dans l'article 4 étaient attribués aux consommateurs, ce qui équivalait à une nouvelle réduction !

Les ouvriers du gaz n'étaient pas oubliés ; *assimilés aux travailleurs municipaux* pour les salaires et la retraite, ils recevaient 10 0/0 des bénéfices.

Un tel traité constituait un gros succès pour la majorité du Conseil; le gouvernement ne voulut donc pas qu'il pût être exécuté. Sur les instances de M. Combes, la Chambre, après avoir fait attendre dix mois sa décision, refusa de l'approuver.

Le « Bloc » essaya d'insinuer que la Compagnie fermière Chamon n'était qu'un prête nom de la Compagnie du Gaz.

Or, rien n'était moins exact. Le seul fait que la Compagnie du Gaz s'était refusée à accepter pour sa part les bases du traité prouvait surabondamment la fausseté de l'assertion; mais il y avait mieux.

Si la Compagnie du Gaz avait un ennemi juré à l'Hôtel de Ville, c'était bien M. Sauton, conseiller du quartier Saint-Victor, qui, après un procès retentissant, fit rendre en 1900 à la Ville, par la Compagnie, neuf millions que celle-ci avait indûment gardés.

Or, M. Sauton, appartenant au parti radical, et n'agissant donc pas ainsi pour complaire à la majorité, fut un des plus chauds partisans du projet. Il monta maintes fois à la tribune pour le défendre, il écrivit même des brochures pour convaincre le public de ses multiples avantages.

Afin de pallier l'effet produit sur le public par le rejet du projet voté par le Conseil, le Préfet de la Seine imagina de dégrever quand même le gaz à 20 centimes. Seulement ce n'était plus la future Compagnie qui supportait le dégrèvement, *c'était cette fois la Ville de Paris qui devait faire les avances nécessaires!*

Donc, à partir du 1^{er} janvier 1903, la Compagnie du Gaz ne perçut plus que 20 centimes chez les particuliers par mètre cube, 10 centimes étant payés par la Ville. Les Parisiens avaient donc le gaz à **vingt** centimes ! Les nationalistes étaient parvenus à avoir raison de l'obstination de la minorité collectiviste et de l'entêtement de l'Administration. Sans doute la solution n'était pas parfaite, mais les Parisiens avaient le gaz à **quatre sous** à partir du 1^{er} janvier 1903.

Si le projet Chamon avait été approuvé par le Parlement, ils auraient eu la diminution du prix du gaz à partir du 1^{er} janvier 1902, c'est-à-dire un an plus tôt. C'est donc une somme de **vingt-cinq** millions que la minorité du Conseil municipal, complice du bloc parlementaire, a fait perdre bénévolement aux contribuables et aux consommateurs de gaz.

Un autre projet, le projet de MM. Devaluez et Duchanoy, fut présenté au Conseil par le Préfet, puis, comprenez qui pourra, combattu par lui.

Ces changements brusques et contradictoires n'avaient qu'un but. En agent fidèle du Gouvernement, le Préfet voulait empêcher le Conseil municipal, résolument antiministériel, d'aboutir.

Convaincue que tout comme la première fois le Préfet refuserait de signer n'importe quel traité qui résoudrait la question du gaz, la majorité se désagrégea et laissa la minorité voter la régie. Certains membres de la majorité lui accordèrent même leurs suffrages,

croquant que toute solution valait encore mieux que l'éternel *statu quo!*

Cependant, les avances que la Ville pouvait faire pour le dégrèvement du gaz étaient épuisées. Remettre le gaz à trente centimes, c'était démontrer trop clairement à la population parisienne le parti pris coupable de l'Administration et du Gouvernement; le Préfet de la Seine préféra demander un emprunt de *cent millions*, gagé sur la part que la Ville possède dans l'actif de la Compagnie actuelle. Le Conseil ne l'a adopté du reste que contraint et forcé, et en prenant soin de stipuler qu'il laissait au Préfet de la Seine *toute la responsabilité de ses conséquences financières*.

On voit les résultats désastreux du rejet par la Chambre du projet voté au Conseil municipal.

Le gaz n'a été dégrèvé qu'au 1^{er} janvier 1903, au lieu du 1^{er} janvier 1902, soit douze mois plus tard; il en résulte une perte pour les contribuables de *vingt-cinq millions de francs*.

Au lieu d'être soldé par la future Compagnie fermière, qui en assumait toutes les charges, ce dégrèvement est payé par la Ville, soit par tous les contribuables, même ceux qui ne consomment pas de gaz.

Pour rattraper le montant de ses réserves appliquées au dégrèvement, la Ville va être obligée d'hypothéquer sa part de propriété dans l'actif.

En sorte que si aucune solution définitive n'intervient d'ici deux ans, car nous ne pouvons regarder comme telle, le projet de *régie préfectorale* hypocritement conçu par la mi-

norité, la Ville, au 1^{er} janvier 1906, se trouvera en réalité, comme trente-six ans plus tôt, en 1870, ne pas posséder un centime du matériel et des usines de l'exploitation du gaz, puisque sa part d'actif évaluée Cent millions sera grevée d'un emprunt de . . . Cent millions

En outre, l'emprunt ayant été épuisé par les trois années de dégrèvement anticipé, le consommateur pourra craindre de voir le gaz remis à 30 centimes.

La note placée au bas des quittances de la Compagnie suffit pour prouver que la question du dégrèvement n'est que provisoirement réglée !

Si, au contraire, le gouvernement avait respecté le projet voté en janvier 1902 par le Conseil municipal, au 1^{er} janvier 1906, le dégrèvement étant définitivement réalisé depuis quatre ans, la Ville était propriétaire de la totalité de l'actif, évaluée *deux cents millions* !

Seulement, la majorité du Conseil aurait pu se montrer fière d'un aussi beau résultat, auquel les socialistes s'étaient opposés de toutes leurs forces ; ni le gouvernement ni le Préfet ne pouvaient supporter l'idée d'un tel triomphe !

L'affaire du gaz a donc été le principal terrain du combat entre les nationalistes, le gouvernement et l'administration préfectorale. La comédie de la régie a été jouée. La question de l'exploitation reste entière. Il faut souhaiter qu'elle soit résolue l'année prochaine par des hommes sérieux, partisans de l'ordre dans les affaires et ménagers avant tout des deniers publics, et non par les collectivistes et les radicaux-socialistes, leurs alliés.

Quoi qu'il en soit, grâce aux efforts de quatre ans des *nationalistes*, les Parisiens ont le gaz à **vingt centimes**. S'ils renforcent la majorité actuelle à l'Hôtel de Ville, ils l'auront bientôt à **trois sous**.

Le Petit Commerce

La Nouvelle Majorité défend et sauve les Intérêts des Petits Commerçants. — Les Etalages. — Les Patentes. — Le Petit Commerce et les Socialistes.

La nouvelle majorité a montré une constante sollicitude pour le petit commerce, qui est soumis à une crise si rude et dont les intérêts sont chaque jour plus menacés par les grands magasins, la concurrence étrangère et la poussée collectiviste officielle.

Le précédent Conseil avait établi, en décembre 1898, une réglementation des étalages qui lésait gravement les intérêts du petit commerce.

Cette réglementation contenait un *article 7* qui, sous prétexte d'humanité, obligeait les magasins à fermer le dimanche toute la journée et les jours de semaine à huit heures.

Or, les grands magasins ferment le dimanche toute la journée et chaque soir de semaine à huit heures; les nombreux employés de ces magasins ne gagnaient donc rien à l'application de l'article 7, tandis qu'il en résultait le plus grand préjudice pour les petits commerçants.

La nouvelle majorité avait hâte de délivrer le petit commerce de l'inique article 7. Dès sa seconde séance, le 1^{er} juin 1900, la majorité, sur la proposition de *M. Bertrou*, abrogea l'article 7, tout en émettant un vœu, afin que l'on ne pût se méprendre sur le mobile qui la faisait agir, *en faveur du repos hebdomadaire des employés et ouvriers.*

Les débris de l'ancienne majorité firent tout ce qu'ils purent pour empêcher l'abrogation de l'article 7, et voici les noms de ceux qui votèrent pour son maintien :

MM. Archain, Berthaut, Paul Brousse, Chausse, Chautard, Adolphe Chérioux, Colly, Faillet, Gelez, Labusquière, Landrin, Marsoulan, Alfred Moreau, Ernest Moreau, Pierre Morel, Navarre, Paris, Piperaud, Poiry, Ranson, Ranvier, Henri Rousselle, Arthur Rozier, Adrien Veber, J. Weber.

D'ailleurs, depuis 1900, les attaques des organes amis du ministère contre le petit commerce, loin de cesser, prirent une forme particulièrement odieuse.

Voici ce qu'en disait le journal *l'Aurore* du 29 avril 1903 au lendemain des élections législatives :

Les entendez-vous exulter? Tous les vendeurs à faux poids et fausses mesures, tous les falsificateurs de denrées, tous les filous trichant sur la monnaie à rendre, tous les logeurs proxénètes se disputant la clientèle des filles publiques, tous les laitiers empoisonneurs de nouveau-nés, toute la bande des épiciers, boulangers, bouchers, mastroquets, charcutiers, merciers, traiteurs, tripiers, fruitiers, charbonniers, marchands de chaussures à semelles de carton : toute la boutique voleuse embusquée pour détrousser le passant est dans la joie. Pour elle, quelle victoire, quel triomphe! Dès le premier tour de scrutin, seize de leurs candidats sont élus!

Au contraire, la majorité antiministérielle du Conseil s'est toujours efforcée de soutenir le petit commerce.

Le nouveau Conseil a demandé à l'Administration de répartir plus équitablement les droits de *petite voirie*. La Préfecture de la Seine s'est rendue au désir du Conseil et le projet est actuellement soumis à l'examen du Conseil d'État.

En mars 1903, le Préfet de la Seine présentait à l'approbation du Conseil municipal un *règlement sanitaire*, qui, sous prétexte de protéger la santé publique, édictait toute une série de prescriptions vexatoires à l'égard des commerçants de l'alimentation, des logeurs et des hôteliers.

Sur la proposition de *M. Gaston Mery*, la majorité repoussa le 30 mars le Règlement Sanitaire.

Il est à remarquer que tous les socialistes du Conseil votèrent contre le rejet du Règlement, approuvant ainsi les mesures qu'il contient.

Le Préfet aurait l'intention, paraît-il, passant outre à la volonté de la majorité, d'appliquer le Règlement Sanitaire après les élections.

S'il le fait, les commerçants et les hôteliers peuvent être sûrs que les membres de la majorité ne les abandonneront pas.

Le 13 novembre 1903, sur proposition de *MM. Galli, Poirier de Narçay et Girou*, le Conseil obligeait le Préfet de la Seine à annuler un arrêté établissant des taxes supplémentaires pour la vente des huitres, escargots et

marrons aux terrasses des marchands de vin. Enfin, dans la séance du 26 mars, *M. Louis Dausset* déposait un projet de vœu en faveur de la revision et de l'amélioration de la loi sur *les patentes*, et de *l'application du droit commun à toutes les catégories de commerce*.

On voit que la majorité n'a jamais perdu une occasion de prouver au petit commerce son dévouement et sa sympathie.

La Voirie, l'Eclairage et les Transports

Prudente Administration de la Majorité.
— **Les Erreurs de l'ancien Conseil.** —
Réformes, Economies, Améliorations
et Projets. — **Les Grands Travaux**
départementaux.

Loin d'avoir laissé la voirie en mauvais état, la nouvelle majorité a toujours voté les crédits nécessaires à son entretien, *et les a même augmentés dans la limite des ressources budgétaires.*

En réalité, la moyenne des sommes inscrites au budget de 1900 à 1904, pour les travaux de voirie : **vingt-quatre millions et demi**, est un peu supérieure à ce que votaient les autres Conseils avec un budget infiniment plus simple et plus abondant.

Des réductions très importantes ont été opérées sur l'ensemble de ce chapitre, mais

les opérations de détail ont toutes été votées. Les économies se sont adressées surtout à l'Administration, qui dans cet ordre de travaux est particulièrement dépensière, enchevêtre à plaisir ses services les uns dans les autres et met une lenteur inconcevable à préparer les devis et à établir les plans de campagne.

Au lieu de les présenter en hiver, de façon à ce que le Conseil ait le temps de les examiner et de les voter, ce qui permettrait de commencer les travaux dès la bonne saison, le service d'architecture ne fournit le plan de campagne qu'en été.

Il en résulte que les voies endommagées restent cinq à six mois sans être réparées, et que la moitié des travaux n'e s'accomplissent qu'après l'été, gênant la circulation et souffrant des intempéries. Aussi la majorité a-t-elle voté récemment un ordre du jour énergique, invitant l'Administration à présenter le plan de campagne à la session de mars, ce qui a été fait pour la première fois cette année.

Passons maintenant à *l'éclairage*, pour lequel l'action de la nouvelle majorité n'a pas été moins heureuse, car elle a muni tout Paris de becs à incandescence.

En 1898, la puissance totale des foyers lumineux à gaz établis à Paris était de 78.800 carcels.

Actuellement, grâce à l'administration du nouveau Conseil, ces foyers ont une dépense lumineuse de plus de 306.300 carcels.

On peut donc dire que la puissance lumi-

neuse des foyers d'éclairage au gaz de la voie publique a été quadruplée.

C'est la majorité actuelle qui a surtout opéré cette utile transformation, car, en 1900, 5.000 seulement des appareils à gaz de la voie publique étaient munis de becs Auer.

Résultat d'autant plus appréciable, que non seulement le pouvoir éclairant des appareils a été augmenté, mais encore la consommation du gaz a diminué de **1.200.000** francs par an.

L'éclairage électrique n'a pas été oublié. Diverses voies importantes, comme le boulevard Sébastopol, le boulevard de Strasbourg, la place de l'Opéra, la rue de la Chaussée-d'Antin, en ont été pourvues. Tous les squares ont vu leur éclairage considérablement renforcé.

Enfin, le Conseil est arrivé à mener à bien l'épineuse question de l'éclairage des Tuileries, qui dormait depuis si longtemps dans les cartons administratifs.

En ce qui concerne le métropolitain, l'ancien Conseil avait voté huit lignes du réseau général; mais il restait encore beaucoup à faire. Le nouveau Conseil, en quatre ans, a pris *soixante* délibérations, précédées d'enquêtes importantes et de longues discussions relatives aux nouvelles lignes principales ou complémentaires qui, dans quelques années, sillonneront Paris tout entier.

En juillet prochain, la circulation sera établie sur la ligne Avenue de Villiers-Place Gambetta et on espère que, d'ici la fin de l'année, il en sera de même pour la circulaire sud, Place de l'Étoile-Place d'Italie.

La construction des lignes Gare d'Orléans-Gare du Nord, Porte d'Orléans-Porte de Clignancourt et Place d'Italie-Place de la Nation sont commencées et l'auraient été beaucoup plus tôt si le Parlement n'avait tant tardé à voter le second emprunt du métropolitain.

Tous les Parisiens ont présente à la mémoire la terrible catastrophe des Couronnes qui eut lieu en juillet 1903 et fit quatre-vingt-quatre victimes.

Cette catastrophe a démontré que le matériel du chemin de fer du métropolitain, *agréé par le précédent Conseil*, était absolument insuffisant. Il en était de même des mesures de sécurité.

Il est incontestable que le cahier des charges a été *insuffisamment étudié*, pour ne pas dire plus, et qu'il y a dans ses différentes clauses les plus fâcheuses lacunes.

Une commission d'enquête a été instituée à la suite de cet accident, mais il est regrettable qu'elle ait abouti à un rapport dont les conclusions sont par trop modérées.

La nouvelle majorité ne manquera pas de surveiller l'aménagement des nouvelles lignes et d'exiger impérativement de la Compagnie du métropolitain toutes les mesures préventives nécessaires, pour garantir les voyageurs contre toute possibilité d'accidents.

La nouvelle majorité a eu également à s'occuper à maintes reprises des *transports, omnibus et tramways*.

Elle a mis à l'étude un projet de réorganisation complète des transports en commun à Pa-

ris et dans le département de la Seine. Elle a résolu *d'abaisser le prix des places à 10 et 15 centimes*, de rendre la *traction mécanique obligatoire* pour tous les tramways, à l'exclusion absolue du trop fameux *trolley* cher à l'administration et contre lequel le nouveau Conseil s'est prononcé énergiquement à plusieurs reprises.

Malheureusement le précédent Conseil, par *une singulière insouciance*, autorisa la concession de tramways de pénétration, sans prendre les précautions élémentaires, sans méthode, sans plan d'ensemble. De là est venue la crise actuelle des transports en commun dont tout le monde, aussi bien les employés que le public, souffre, et à laquelle la nouvelle majorité a cherché à mettre un terme.

Il est donc vrai de dire que pour l'éclairage, l'entretien de la voie publique, la viabilité, le métropolitain, les transports en commun, etc., la nouvelle majorité a montré un remarquable esprit de suite, une méthode à la fois prudente et énergique; en un mot, elle s'est comportée au mieux des intérêts de la population parisienne.

Mais ce n'est pas tout. Grâce à un emprunt départemental voté dans d'excellentes conditions, de grands travaux vont, dans quelques mois, être exécutés à travers tous les quartiers de Paris. **Soixante-dix** rues et boulevards seront élargis ou prolongés, comme les boulevards Haussmann, Raspail, les rues de l'Abbé-de-l'Épée, Alibert, Beautreillis, Bezout, La Boétie, de Bourgogne, de Bretagne, des Capucines, de Chaillot, de la Chapelle, de Courcel-

les, Guersant, du Louvre, du Poteau, des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, Raspail, du Rocher, Saint-Jacques, de la Tombe-Issoire, de Torcy, de Turenne, etc.

Ces opérations et bien d'autres encore assurent aux nombreux ouvriers actuellement en chômage au moins pour dix ans de travail, en même temps qu'elles faciliteront la circulation commerciale et achèveront d'embellir Paris.

La Bourse du Travail

Les Questions ouvrières. — Les Bureaux de Placement. — Du bon Socialisme. — Remarquable amélioration des Conditions du Personnel.

A peine la majorité nouvelle était-elle nommée, que le Ministre du Commerce d'alors, M. Millerand, s'efforçait de soustraire par décret la Bourse du Travail et les subventions accordées aux Syndicats au contrôle du Conseil.

Or, la Bourse du Travail, établissement municipal, est à la charge de la Ville de Paris, qui en fait tous les frais.

D'autre part, dans l'intérêt bien compris des contribuables, la majorité ne pouvait accorder de subventions aux syndicats ouvriers, comme aux autres sociétés, qu'après avoir vérifié leur existence et jugé le bien fondé de leurs demandes.

Sur la proposition de *M. Galli*, le Conseil vota les crédits de la Bourse du Travail, mais reporta au chapitre du budget consacré aux bureaux de placement ouvriers les 110.000 fr. de subventions accordés aux syndicats de la rue du Château-d'Eau.

Respectueux de la liberté du travail, les nationalistes ont tenu à réserver sur le crédit de 110,000 francs une somme de 20,000 francs pour les Syndicats constitués en dehors de l'organisation officielle. Depuis surtout que le décret Millerand a investi la Commission administrative des *hauts fonctionnaires* de la Bourse du Travail d'un pouvoir exorbitant et sans contrôle, beaucoup de travailleurs ont préféré se grouper d'une façon indépendante. Aux *Rouges* et aux *Jaunes* la majorité du Conseil municipal a accordé des subventions toutes les fois qu'ils ont donné la preuve qu'ils faisaient en réalité œuvre de placement. Voilà du bon socialisme.

Pour les *bureaux de placement* particuliers, dont les républicains nationalistes réclamaient la suppression, une loi injuste vient d'être votée au Parlement. Au lieu de décréter que leur suppression serait *obligatoire avec une indemnité facultative*, les socialistes ont décidé le contraire : suppression facultative, indemnité obligatoire à la charge des communes. C'est un acte de tyrannie parlementaire de plus contre les droits et les libertés des communes. Le Conseil municipal a voté la proposition de *M. Louis Dausset*, tendant, en raison de la situation budgétaire de la Ville de Paris, à supprimer les bureaux de

placement par catégories et professions, en commençant par ceux qui s'occupent des ouvriers et des employés de l'alimentation. C'est donc, on peut le dire, sur l'initiative de la majorité nationaliste que les bureaux de placement seront supprimés sans que les contribuables ressentent le contre-coup de cette réforme à laquelle les socialistes de la Chambre ont refusé de participer.

La nouvelle majorité, soucieuse de donner aux travailleurs *des actes et non des promesses* comme avait fait le précédent Conseil, a enfin, dans la séance du 23 mars, réussi à faire obtenir la retraite proportionnelle non seulement aux *gardiens de la paix*, mais au *personnel si intéressant de l'octroi*; elle a en outre assuré des avantages considérables, en regard de leur situation de la veille, aux *commis et gardes de cimetières, aux surveillants de l'Entrepôt de Bercy, des gymnases municipaux, des marchés, des promenades, aux cantonniers du nettoyage, aux commis et aides opérateurs, aux cochers des ambulances, aux ouvriers spéciaux de la Direction des Travaux d'architecture.*

Ce ne sont pas là des réformes vaines, mais sérieuses et durables. Et pour bien montrer que s'ils faisaient du bon socialisme ils entendaient bien s'opposer aux surenchères électorales, et protéger l'ouvrier contre les utopies du collectivisme, les nationalistes ont repoussé la prétendue réforme de la journée de *huit heures*, qui, si elle était appliquée, serait une ruine non seulement pour les finances de la Ville, mais encore pour les ouvriers eux-

mêmes, qui ne trouveraient plus bientôt de salaires rémunérateurs.

La nouvelle majorité a pris de nombreuses résolutions relatives : à la protection du travail de l'employé et de l'ouvrier français contre la concurrence des employés et des ouvriers étrangers ; à la limitation, puis à la suppression des ouvriers étrangers occupés sur les chantiers municipaux.

Enfin, c'est toujours de l'excellent socialisme que la création d'une *Maison de la Mutualité* décidée par le Conseil sur la proposition de M. Bussat, malgré l'opposition de la plupart des membres de la gauche.

On le voit donc, jamais Conseil ne s'était occupé plus activement et plus efficacement de la classe si intéressante des travailleurs.



La Politique au Conseil

L'Attitude patriotique de la Majorité. —
Le colonel Marchand. — L'Amnistie.
— Les Droits de Paris. — République
et Liberté.

Nous l'avons dit, jamais Conseil municipal ne fit moins de politique proprement dite que celui que la population parisienne envoya à l'Hôtel de Ville en 1900.

Cependant les conseillers municipaux ne peuvent se désintéresser entièrement de la po-

litique, ne serait-ce que comme électeurs sénatoriaux de la Seine.

Tous les vœux politiques émis par la majorité du Conseil municipal ont été empreints du libéralisme le plus pur et du patriotisme le plus ardent.

L'ancien Conseil, celui-là même qui affectait les deniers des contribuables à l'achat du livre d'Urbain Gohier, *l'Armée contre la Nation*, s'était refusé à recevoir le commandant Marchand, que trois cent mille patriotes acclamèrent le jour de son arrivée à Paris.

Sitôt nommée, la nouvelle majorité voulut réparer cette injure; mais ce fut en vain qu'elle décida d'honorer le vaillant soldat d'une audience solennelle. Le gouvernement interdit au héros de Fachoda de se rendre à l'Hôtel de Ville.

Chaque année, nos amis, tant au Conseil municipal qu'au Conseil général, ont voté une demande d'*amnistie* pour le noble Déroulède, son fidèle compagnon Marcel Habert et tous les Français exilés de leur patrie par la Haute-Cour pour un simple délit d'opinion.

Quantité de Parisiens ont la pieuse habitude de se rendre, le 14 juillet, à la statue de Strasbourg, sur la place de la Concorde, afin de donner, en ce jour de fête nationale, un souvenir ému aux provinces perdues et à nos frères séparés d'Alsace-Lorraine.

Jamais, depuis 1871, nos édiles n'avaient voulu prendre part à cette touchante manifestation.

Les sentiments patriotiques du nouveau

Conseil ne lui permettaient pas de s'y soustraire. Aussi, depuis 1900, des délégués de son bureau se rendent-ils chaque matin de 14 juillet à la place de la Concorde, pour déposer une couronne devant la statue de Strasbourg.

Récemment, le 25 novembre 1903, les révolutionnaires du Conseil voulaient faire voter un vœu relatif à la constitution d'un tribunal d'arbitrage entre les nations, mais qui, d'après certains commentaires, ne tendait à rien moins qu'au désarmement immédiat de la France.

Pour répondre à des illusions aussi dangereuses que criminelles et auxquelles trois mois plus tard la guerre russo-japonaise devait donner un si éclatant démenti, la majorité décida l'affichage dans toutes les écoles de la sublime protestation que firent les députés d'Alsace-Lorraine, au lendemain de l'annexion des deux provinces à l'empire d'Allemagne.

En plusieurs circonstances le Conseil municipal eut à soutenir ses droits, que le gouvernement, par des tracasseries ridicules ou odieuses, s'efforçait d'amoinrir.

Qu'il nous suffise de rappeler les incidents du voyage du tsar Nicolas II en France au mois de septembre 1901 et de l'inauguration de la statue de Baudin au faubourg St-Antoine. *M. Louis Dausset*, qui était alors président du Conseil municipal, agissant au nom de la majorité, parvint à maintenir les droits de Paris qu'un ministère jaloux voulait étouffer.

Espérant embarrasser ses adversaires, le gouvernement avait décidé, dans la loi sur les

associations, de consulter les Conseils municipaux sur les autorisations sollicitées par les congrégations religieuses.

La majorité du Conseil ne tomba pas dans le piège, mais saisit l'occasion d'affirmer une fois de plus ses idées de tolérance et de liberté et de protester contre une loi manifestement sectaire.

Voici l'ordre du jour déposé par *M. Galli* qui fut adopté :

Le Conseil,

Protestant contre toutes les mesures et toutes les lois sectaires ;

— *Considérant* : que la Constitution de 1848 a posé le principe fondamental de la liberté d'association ; qu'il importe de répudier hautement les lois et les décrets des monarchies inspirées des haines et des rivalités politiques et religieuses que la loi de 1901 s'est inspirée du **texte** et de l'esprit de ces lois et de ces décrets ; qu'elle pourrait plus tard être invoquée contre toutes les autres associations ; qu'elle est l'**œuvre des ministres qui, anciens élèves des congrégations**, semblent vouloir assimiler les doctrines d'État aux doctrines d'Églises,

Déclare :

Que la loi du 1^{er} juillet sur les associations est une mauvaise loi de réaction antilibérale et, par conséquent, antirépublicaine ;

Que, dans aucun cas, il ne saurait se prêter à l'application des dispositions restrictives qu'elle contient et *émet l'avis, sans vouloir examiner par espèces les décisions qui lui sont transmises, que nulle atteinte ne soit portée à la liberté d'aucune association.*

Enfin, dans la séance du vendredi 25 mars, *MM. Gaston Mery, Louis Dausset et Henri Galli* ont fait entendre une vigoureuse protestation contre l'attitude du président du Conseil, *M. Combes*, qui avait osé, l'avant-veille, dire à la tribune de la Chambre que « *Paris était assez*

riche pour payer les frais de la loi contre l'enseignement congréganiste. » *M. Louis Dausset* démontra chiffres en main que la nouvelle majorité avait plus fait en quatre ans pour l'enseignement primaire que les anciens Conseils en huit ans, mais qu'elle n'irait pas au-devant d'une loi de persécution qui portait atteinte à la liberté du père de famille et devait coûter plus de **deux cents millions** aux contribuables parisiens.

Si la majorité a dû subir sans cesse l'hostilité du gouvernement, par contre de hautes sympathies ne lui ont pas manqué.

Rappelons simplement la réception si patriotique du vaillant président Kruger par *M. Paul Escudier*, la réception des Académies par *M. Louis Dausset*, le voyage à Prague de *MM. Louis Dausset, Gay, César Caire, Bussat, Henri Galli, Houdé*, qui firent acclamer Paris et la France, enfin la place brillante occupée par le président actuel, *M. Deville*, dans toutes les visites des souverains.

Donc, au point de vue politique, la nouvelle majorité, tout en faisant son devoir et ne laissant passer aucune occasion de manifester ses principes en faveur de la liberté et de la Patrie, ne s'est jamais laissé entraîner aux excès dont la minorité est coutumière; et elle a donné toujours sur la politique proprement dite le pas aux affaires de la Ville de Paris, dont le nombre a été supérieur de **910** à celles traitées ou provoquées par le précédent conseil.

Mais alors que la Chambre et le Sénat pliaient sous le joug d'un pouvoir tyrannique, et que

la plupart des assemblées provinciales se soumettaient, sans mot dire ou avec des ordres du jour serviles, à l'arbitraire gouvernemental, la ville de Paris a eu le grand honneur, pendant quatre années, de relever la tête et de combattre, souvent avec succès, la politique antimunicipale, grâce à la conduite énergique de ses édiles nationalistes.

L'Œuvre du prochain Conseil

**Les Affaires. — Les Économies. — Le Gaz.
— L'Électricité. — Les Eaux. — Les
Transports. — Les Libertés Communa-
les. — Il faut des hommes d'Ordre. —
Pour la République et la Liberté contre
le Collectivisme et l'Internationalisme.
— La parole est à Paris.**

Nous venons de voir combien est important, et nous ne craignons pas de le dire, **victorieux**, le bilan du Conseil dont les pouvoirs vont expirer.

Après quatre ans d'un travail acharné, les conseillers de la majorité se représentent devant la population parisienne, ayant conscience d'avoir accompli leur devoir

L'ordre est définitivement rétabli dans les finances municipales. Grâce à une sévère poli-

tique de *contrôle permanent* et de *sages économies*, les nationalistes ont pu boucler le budget sans recourir aux *centimes additionnels* et aux *impôts nouveaux*, ainsi que le Préfet de la Seine les y conviait. Ils ont pu néanmoins améliorer le sort du petit personnel, en développant considérablement les *services de l'enseignement laïque*. Pour le budget de l'exercice 1904, on prévoit une plus-value de *huit millions et demi*. Or, le premier budget que la majorité eut à examiner, celui de 1901, était, d'après les prévisions administratives elles-mêmes, en déficit de *onze millions* !

Il en est de même pour l'Assistance publique. En 1900, elle était en déficit d'un million ; en décembre 1903, elle avait *cent cinquante mille francs* dans ses caisses et les bureaux de bienfaisance possédaient un *demi million* de réserves.

Mais obligée de réparer d'abord les fautes lourdes commises par les précédents Conseils, la majorité n'a pu, de 1900 à 1904, qu'accomplir une première étape. Il lui faut maintenant étayer son œuvre, assurer à la Ville des recettes normales qui ne chargent pas les contribuables, revendiquer *les droits de Paris* et obtenir de l'Etat des contributions plus importantes pour différents services communaux dont il est le premier à bénéficier.

Les circonstances sont telles que si le futur Conseil municipal suit les règles de bonne administration établies par la majorité nationaliste, la prospérité des finances municipales sera garantie pour la première moitié du siècle.

Le 31 décembre 1905 expire le traité avec la Compagnie Parisienne du Gaz. De l'avis même de ceux qui l'ont voté, le projet de régie préfectorale est inapplicable; le prochain Conseil aura donc à concéder l'exploitation du gaz à un tiers et à abaisser le prix du mètre cube à 15 centimes.

Les traités avec les divers secteurs d'électricité prennent fin partie en 1907, partie en 1908. C'est encore au prochain Conseil que reviendra le soin de réaliser *l'abaissement de l'électricité* et le développement de cette industrie qui, employée comme éclairage et comme force motrice, peut rendre de si précieux services.

Enfin, en 1909 expire le traité avec la Compagnie des Eaux et en 1910 le traité avec la Compagnie des Omnibus. Par la force des choses, ce seront les conseillers nommés le 1^{er} mai qui prépareront le cahier des charges des nouveaux concessionnaires, si même ils ne procèdent pas eux-mêmes à la signature de ces importants traités.

Si l'on joint à toutes ces affaires la question de la démolition des fortifications, celle de la revision des taxes de remplacement, la réfection et l'agrandissement du domaine scolaire, que la loi anti-républicaine et anti-libérale, discutée en ce moment à la Chambre rend indispensables, on voit quelles importantes responsabilités seront celles des futurs conseillers.

Il importe donc que Paris ne donne sa confiance qu'à des hommes intègres et laborieux, adversaires résolus des théories collectivistes,

rompus à la politique d'affaires, capables de gérer le bien communal avec prudence et modération, décidés surtout à n'augmenter en rien les charges des contribuables, mais bien au contraire à les alléger.

Les Parisiens doivent redouter par-dessus tout d'être administrés par des socialistes collectivistes, internationalistès et même des radicaux qui, pour avoir un programme moins avancé, n'en sont pas moins forcés de voter avec les pires révolutionnaires, depuis que la politique du Bloc a été inaugurée par M. Combes.

Que les Parisiens se souviennent de l'effrayant programme collectiviste qui poursuit la municipalisation, c'est-à-dire la mise en régie directe de tous les services communaux : *transports urbains, éclairage, eaux, distribution de la force motrice, bains, lavoirs, boulangeries, magasins alimentaires, enseignement, service médical, chauffage, logements ouvriers, vêtements, police, travaux divers, etc.*

(Huitième résolution du cinquième Congrès socialiste international — septembre 1900.)

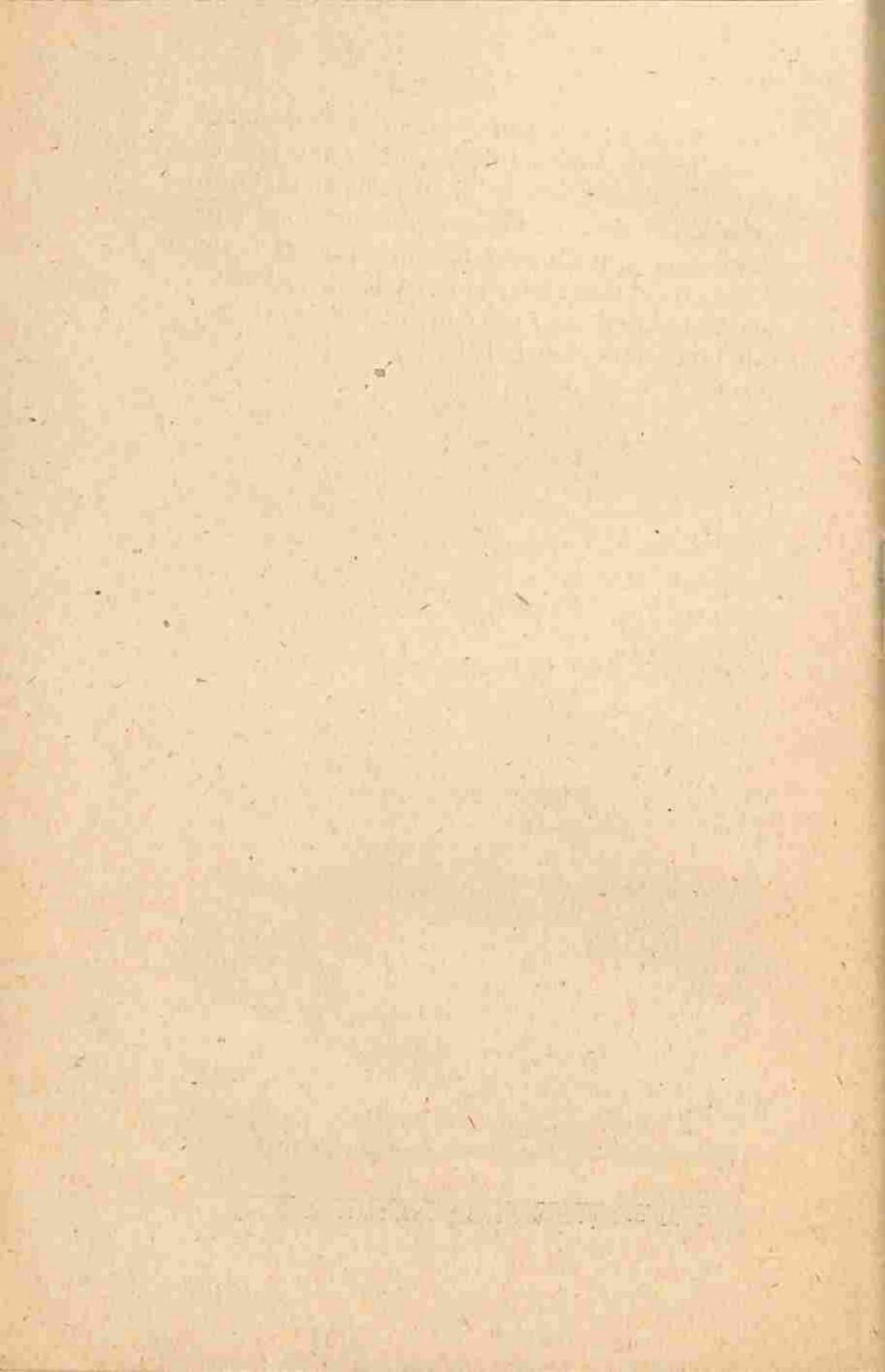
Qu'ils s'imaginent pour un instant l'ancienne majorité collectiviste du Conseil sous le ministère Combes allié des collectivistes. Il n'y aurait plus eu de frein aux passions révolutionnaires. C'en était fait de Paris.

Fort heureusement pour le bien de tous, une majorité de républicains, de libéraux et de patriotes s'est emparée de l'Hôtel de Ville grâce au bon sens du suffrage universel parisien.

Cette majorité a scrupuleusement accompli

son mandat ; elle poursuivra victorieusement son œuvre d'assainissement financier et d'amélioration sociale, si au mois de mai prochain les électeurs accomplissent tous leur devoir civique en se rappelant que Paris fut toujours et doit rester la citadelle de la Patrie, la Ville-Lumière, l'asile inviolable de l'Ordre, de la Sagesse et de la Liberté.





On peut se procurer, aux bureaux de LA PATRIE FRANÇAISE, 196, rue de Rivoli, à Paris, 1^{er} Arrt, les publications suivantes :

L'Œuvre de la Patrie Française, discours-programme, par JULES LEMAITRE.

L'Alsace et la Lorraine, par MAURICE BARRÈS.

Deux Discours-Programmes, Discours prononcés par MM. JULES LEMAITRE, Président de *La Patrie Française*, et GODEFROY CAVAINAC, député, ancien ministre de la Guerre.

Ces brochures sont envoyées *franco à domicile* pour la propagande à toute personne qui en fait la demande, à raison de 2 francs le cent.

On trouve également à LA PATRIE FRANÇAISE :

- Opinions à répandre**, par JULES LEMAITRE, de l'Académie française. Un vol..... 3 fr. 50
- Leurs Figures**, Roman de mœurs parlementaires, par MAURICE BARRÈS. Un vol..... 3 fr. 50
- Théories et Impressions**, par JULES LEMAITRE, de l'Académie française. Un vol..... 3 fr. 50

Chacun de ces volumes, du prix de 3 fr. 50 en librairie, est expédié à nos adhérents et lecteurs au prix net de 3 fr., *franco à domicile*.

ANNALES
DE
La Patrie Française

(5^e ANNÉE)

BULLETIN BIMENSUEL

Organe officiel de la Ligue de la *Patrie Française*

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. FRANÇOIS COPPÉE, JULES LEMAITRE
MAURICE BARRÈS, GABRIEL SYVETON, LOUIS DAUSSET
FÉLIX JEANTET

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Province: Un An 5 »
Étranger (Union postale) 6 50

Le Numéro : 20 Centimes

RÉDACTION & ADMINISTRATION :

196, Rue de Rivoli (en face des Tuileries) **PARIS**

TÉLÉPHONE 295-71

*Les Bureaux sont ouverts tous les jours de 9 h. à Midi
et de 2 heures à 6 heures*

On s'abonne à partir du 1^{er} et du 15 de chaque mois

Paris. — Imp. HARDY et BERNARD, 80, rue de Bondy.